COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS
Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59
e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2021 A SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS

L'an deux mille vingt-et-un, le huit février, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Didier-en-Brionnais, salle polyvalente, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 28 janvier 2021
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 28 – Votants : 31

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU –Mme Agnès DURIX – M. François GRAS – M. Maxime LE CLEZIO – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – M. Jean-Paul DUCARRE –M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle CORNELOUP –M. Jean-François SOULARD – M. Pierre BORDET – M. Guillaume BUISSON – M. Philippe CORNELOUP (délégué suppléant) – Mme Noah LAGOUTTE – M. Guy MAMESSIER – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON.

Absents excusés : Mme Sylvia DARSAT (pouvoir donné à David CORDEIRO) – Mme Karine VARGOZ (pouvoir donné à Bernard BIESSE) – Mme Claire GAGET (pouvoir donné à Dominique ZANETTO) – M. René SARROCA (représenté par Philippe CORNELOUP, délégué suppléant) – M. Philippe FUET – M. Paul DE LAUNAY

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON

David CORDEIRO remercie la Mairie de Saint-Didier-en-Brionnais et les délégués présents à ce nouveau conseil communautaire. Il procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2020 :
Le Conseil prend connaissance des résultats de l'exercice 2020 pour les six budgets de la communauté de communes.
A l'issue de la présentation et des échanges, D. CORDEIRO se retire et cède la présidence à M. Georges MATHIEU, qui fait procéder à l'adoption des comptes administratifs 2020.

Ils sont adoptés à l'unanimité et font ressortir les résultats suivants :

CA 2020	Fonctionnement 2020			Investissement 2020		
	Résultat antérieur	Résultat 2020	**Résultat de clôture**	Résultat antérieur	Résultat 2020	**Résultat de clôture**
Principal	55 189,97	**55 255,54**	**110 445,51**	20 737,72	**33 100,73**	**53 838,45**
OM	66 554,17	**3 685,76**	**70 239,93**	-55 506,96	**54 522,34**	**-984,62**
Action sociale	-227,55	**-124,75**	**-352,30**		**0,00**	**0,00**
Maison accueil	12 013,96	**-2 271,55**	**9 742,41**	54 566,06	**2 513,13**	**57 079,19**
Marché	13 688,65	**11 236,07**	**24 924,72**	9 393,73	**-60 808,60**	**-51 414,87**
SPIC	0,00	**86 284,14**	**86 284,14**	-70 068,01	**-15 654,22**	**-85 722,23**

Approbation des comptes de gestion 2020 :
Le Président indique que les comptes administratifs, établis par la collectivité et les comptes de gestion établis par le Trésor Public sont conformes.
Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2020 des différents budgets.

Attributions d'aides aux entreprises (pacte de soutien à l'économie de proximité) :
Le Conseil approuve à l'unanimité les aides suivantes aux entreprises ci-dessous :

- 2 000 € au titre d'une prise en charge d'emprunt, déposée par l'entreprise « CGB POSE » de VARENNE L'ARCONCE,
- 2 000 € pour un investissement matériel, déposé par « SARL VIZIER » de SEMUR-EN-BRIONNAIS,
- 2 000 € pour un investissement matériel, déposé par « LA GRANGE DE LA MARRAINE » de VARENNE L'ARCONCE,
- 1 530 € pour un investissement matériel, déposé par « SARL NATHICLE – LE FIACRE » d'IGUERANDE.

Amélioration du marché au cadran - dépôt de demandes de subvention :
P. AUVOLAT expose au conseil que certaines installations du marché sont vieillissantes et plus forcément adaptées aux nouvelles contraintes de bien-être animal et aux conditions de travail des personnels. Des adaptations ont été apportées ça et là, mais sans amélioration significative de la situation. C'est pourquoi, la Communauté de communes souhaite, avec ce programme, réaliser des aménagements importants et indispensables au bon déroulement du marché.

Le projet inscrit au budget annexe « marché au cadran » de l'exercice 2021, vise notamment à :

- Réaménager des parcs existants pour les rendre plus spacieux et plus confortables,
- Refaire des quais de déchargement afin d'augmenter les espaces de travail pour les bouviers lors des opérations de déchargement des bovins,
- Rainurer les sols bétons des parcs pour les rendre moins lisses et donc moins glissants aussi bien pour les bovins que les personnels,
- Installer une nouvelle station de lavage répondant aux normes fixées par la DDPP pour la désinfection des camions de transports d'animaux
- Installer des tapis de protection et un système de vidéosurveillance des parcs afin de s'assurer du bien-être des animaux, intervenir au plus vite en cas de problèmes identifiés (vols, blessures animaux, intrusions de personnes étrangères au marché, ...)
- Installer des éclairages moins énergivores et plus performants, permettant, d'une part, de sécuriser les conditions de travail des bouviers et, d'autre part, de maitriser les charges fixes de la SAEM (consommations électriques = poste important de dépenses).

La maitrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de communes, avec le calendrier suivant :

- Etudes techniques : 1er semestre 2021 (en lien avec SAEM et maître d'œuvre)
- Consultation des entreprises : 3ème trimestre 2021
- Début du chantier : 4ème trimestre 2021.

En parallèle à ces travaux, la Communauté de communes souhaite réfléchir à une meilleure façon d'assurer l'accueil des touristes et la promotion du territoire depuis le site du marché. Aujourd'hui 2 chalets sont positionnés à l'entrée du marché, l'un pour l'accueil des visites guidées, l'autre pour la dégustation de viande. Ces installations sont plutôt sommaires et ne permettent pas d'assurer un accueil optimal, notamment en période de mauvais temps ou en hiver. Le nombre des visites guidées augmente chaque année et la perspective de l'obtention du label UNESCO est susceptible de générer encore davantage de touristes. Il est donc important de se projeter dès maintenant sur les conditions d'accueil qui peuvent leur être proposées. La Communauté de communes souhaite profiter de ce projet pour conduire une mission d'ingénierie pour définir un positionnement touristique et un contenu promotionnel. De par sa compétence agricole, la promotion des produits locaux est aussi un axe à intégrer dans ce volet promotion du territoire.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat (DETR ou DIL) et une somme est déjà réservée au niveau de la région Bourgogne Franche Comté dans l'enveloppe performante du Contrat de Territoire du Pays Charolais Brionnais. Le plan de financement est envisagé de la façon suivante :

Dépenses (montants HT) :

- Réaménagement des parcs, quais, aire lavage	150 000 €
- Vidéosurveillance	30 000 €
- Amélioration des éclairages	15 000 €
- Maitrise d'œuvre travaux	25 000 €
- Dépenses imprévues travaux	20 000 €
- Mission ingénierie tourisme	60 000 €
Total prévisionnel dépenses :	***300 000 € HT***

Recettes :

- Etat – DETR (40%)	120 000 €
- Conseil Régional BFC (40%)	120 000 €
- Autofinancement CCSB (20%)	60 000 €
Total prévisionnel recettes :	***300 000 €***

Suite à cette présentation, le Conseil valide le projet à l'unanimité et autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche Comté.

Engagement de la Convention Territoriale Globale (CTG) :

Le Conseil valide à l'unanimité l'engagement de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes de Marcigny. Les bénéfices recherchés par la CTG sont de mieux coordonner les interventions des acteurs du champ de l'action sociale sur tout le territoire des 2 communautés de communes, d'adapter et de consolider l'offre des prestations en s'assurant qu'elle réponde aux besoins identifiés et exprimés

Convention avec le CDG71 :

Le Conseil valide à l'unanimité :

- la convention d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.
- l'avenant à la convention de Médiation Préalable Obligatoire avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, jusqu'à la fin de l'année 2021.

Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CC de Marcigny :
Le Conseil valide à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commandes avec la CC de Marcigny, afin de consulter en commun les futurs marchés de collecte des déchets.
Cette convention désigne la CC de Semur-en-Brionnais coordonnateur du groupement. David CORDEIRO et Georges MATHIEU sont élus respectivement membre titulaire et suppléant de la CAO du groupement de commandes.

Contrat de prestations avec SECAF CHAMFRAY :
Le Conseil approuve à l'unanimité le contrat de prestation avec la société SECAF CHAMFRAY en vue de l'optimisation des collectes ordures ménagères dans les communes (suppression des bacs de regroupement).

Conventions OCAD3E :
Le Conseil adopte à l'unanimité les conventions 2021 avec OCAD3E pour la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et les lampes usagées.

Vente des bacs OM usagers
Le Conseil valide à l'unanimité le principe d'une vente des bacs 660 litres retirés de la collecte OM. Le prix de vente sera fixé par une décision du Président et le produit des ventes sera encaissé sur la régie de recettes du budget « OM/environnement ».

Pilotage du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée de la Belaine :
Le Conseil valide à l'unanimité la candidature de la Communauté de communes au portage du pilotage du Document d'objectif de ce site Natura 2000.
F. de BELIZAL indique ce document est obligatoire pour tous les sites Natura 2000. Or, il n'a jamais été élaboré pour le site de la vallée de la Belaine, qui, avec ses 3500 hectares, couvre près de 10% du cœur de zone UNESCO. Le protéger est donc nécessaire et il est tout aussi important que la démarche soit maitrisée et pilotée par la Communauté de communes.

Poste du conseiller numérique :
Sur proposition du Président, le Conseil valide le recrutement du conseiller numérique sur le poste adjoint administratif principal de 2ème classe actuellement vacant au sein du tableau des effectifs.
Le Président indique que, suite à son dépôt de candidature, la Communauté de communes n'a encore reçu aucune information de la part des services de l'Etat sur ce dossier.

Soutien à Louis ACCARY, Maire de Versaugues
Sur proposition du Président, le Conseil valide à l'unanimité la motion de soutien à M. le Maire de Versaugues condamné pour avoir fait curer un fossé finalement classé en tant que cours d'eau par les services de l'Etat sans que la commune n'en ait été avisée.

Questions diverses :

- ***Projet de territoire du Pays Charolais :*** le Président fait part de l'obligation faite au Pays Charolais d'élaborer un projet de territoire. Le Président du PETR a invité tous les EPCI membres à y contribuer, en amendant l'actuel projet de territoire d'ici au 01/03. D. CORDEIRO précise l'importance de ce projet de territoire, qui va conditionner les prochaines contractualisations du Pays, tant avec l'Etat que la région.

- ***Visite du Sous-Préfet au marché :*** le Président informe le Conseil que Monsieur le Sous-Préfet de Charolles viendra découvrir le marché de Saint-Christophe le mercredi 07 avril 2021, au matin. Un temps de rencontre et d'échanges avec les Maires sera prévu à l'issue de cette visite.
- ***Commission Finances – budgets 2021 :*** jeudi 04 mars à 9h00.
- ***Bulletin communautaire :*** les communes sont invitées à récupérer les bulletins et à les distribuer au plus vite aux habitants.
- ***Achats des défibrillateurs :*** bilan positif de cette action groupée (12 appareils installés). Avec l'évolution de la législation en 2022 (tous les ERP équipés), il n'est pas exclu qu'une nouvelle commande groupée se mette en place. Les communes seront tenues informées.

Tour des commissions :

Commission environnement – G. MATHIEU :

- Si la situation budgétaire est maîtrisée fin 2020, les perspectives 2021 sont beaucoup moins réjouissantes. La CC doit déjà faire face à une hausse de 43 € du coût de transport de traitement d'une tonne d'ordures ménagères (129 à 172 € la tonne). La commission prévue le 23/02 se penchera sur les décisions à prendre pour boucler le budget 2021. Les efforts des habitants réalisés depuis 2019 ont été bénéfiques, mais ces fortes évolutions tarifaires en annulent les effets sur le budget. Les années suivantes s'annoncent tout aussi compliquées. Face à tout cela, il est important de continuer à mobiliser la population.
- G. MATHIEU évoque l'intérêt du SMEVOM de prendre la compétence « Collecte des OM ». Selon lui, il est important que cette opération continue à être organisée au niveau des Communautés de communes, au plus près des besoins des populations.

Commission action sociale – M. POPELIN :

- Webinaire de présentation de la CTG prévu le 25/02. Une connexion sera mise en place à la CC pour ceux qui le souhaitent.
- Attente des bilans d'activité 2020 de Brionnais Découvertes et ABISE
- D. CORDEIRO fait part de l'intérêt des services de l'Etat au projet insertion. Une réunion est en cours de calage pour avril.
- Agnès DURIX demande où en est la réflexion sur les locaux d'ABISE : D. CORDEIRO indique les travaux prévus par l'association ne sont pas faits et qu'il s'interroge sur l'opportunité de les engager cette année. Les locaux de l'ancienne Gendarmerie au centre de Semur sont une piste mais il est un peu tôt pour se positionner. En effet, cette question sera abordée dans le cadre du diagnostic de la CTG (cette dernière peut aussi révéler de nouveaux besoins, de nouveaux services à mettre en place).

Commission agriculture – P. AUVOLAT :

- 25 producteurs locaux ont été recensés sur le territoire de la CCSB. Une réunion est prévue le 18/02 avec les producteurs de la CC de Marcigny, pour voir quelles actions il serait possible de faire ensemble.
- Les aménagements prévus au marché vont dans le sens d'une vraie amélioration des conditions de travail des personnels et de bien-être des animaux. Il est aussi important de réfléchir au développement de l'information à distance au niveau des ventes : faire en sorte que l'éleveur puisse assister à la vente de chez lui et donner son accord à distance. En effet, plusieurs éleveurs se plaignent des temps d'attente importants – ce serait une manière d'apporter une solution à cela.
- La participation de la CCSB au SYMISOA est maintenue à 6 600 € en 2021. Des travaux sont prévus par le Syndicat sur les secteurs de La Clayette, Chauffailles et Charlieu

Commission tourisme – F. de BELIZAL :

- Une réunion sera prochainement organisée avec l'OT de Marcigny/Semur pour voir comment les 3 antennes touristiques et le bureau de Marcigny peuvent travailler davantage ensemble.
- Un courrier est en préparation pour les hébergeurs afin de les informer sur la taxe de séjour 2021.
- Constat d'amélioration nécessaire du balisage des sentiers balades vertes – important pour l'image du territoire renvoyée auprès des randonneurs.
- Traversée CLEA : réunion PAYS/Mairie de Saint Christophe pour préparer l'intervention de la compagnie début mars dans l'école. Le final sera organisé à Semur, fin juin. Thème de la traversée : Ulysse en Brionnais.

Commission communication / liens aux communes – F. ANTARIEU :

- Voir comment optimiser les contrats d'assurance entre les communes.
- Travail à faire entre la CC et les communes sur les lignes directrices de gestion, afin de le mettre en place dans les collectivités

Commission urbanisme – D. CORDEIRO :

- La prochaine réunion de la commission se fera en présence de D. QUINT, du Pays.
- Le SCOT sera finalement modifié et non révisé. Le principe de cette modification a été validé par le Comité Syndical du Pays le 05/02, en présence du Préfet et du Sous-préfet.
- Il est rappelé aux communes la nécessité de bien noter dans le cahier mis à disposition tous les points bloquants du PLUI dans les communes.

Actualités des communes :

- **Briant :** recrutement d'un employé communal pour cause de départ en retraite de l'agent en place – poste à temps complet.
- **Fleury-la-Montagne :** fin de la 1ère tranche des travaux du bourg et lancement de la seconde dans la foulée (travaux qui font l'objet de demandes de subventions auprès du CD71 et de l'Etat). Recrutement à venir d'une secrétaire de mairie pour cause de départ en retraite (poste à temps complet).
- **Iguerande :** projet de transformation du bâtiment des fossiles, sur la place du Bas. Etude des différentes opportunités de financement du projet dans le cadre des plans de relance. 2 surfaces à aménager : 200m² pour espace coworking, bibliothèque, espace détente enfants, antenne touristique et 400m² pour création de logements. Le Conseil municipal des jeunes est mis en place.
- **Ligny-en-Brionnais :** augmentation de la plage d'extinction de l'éclairage public ; le projet d'aménagement du bourg est déposé auprès du CD71 et de l'Etat pour des demandes de subventions ; création site internet ; recrutement d'un agent administratif dans le cadre d'une réinsertion professionnelle. M. PEGON évoque aussi la demande de remboursement des frais par la Mairie de Marcigny pour la scolarisation des élèves de la commune dans l'école privée.
- **Mailly :** étude du SYDESL sur les économies possibles d'énergie dans la commune (réflexion sur une coupure nocturne). Travaux d'enduit à prévoir sur l'église – sollicitation de la Fondation du Patrimoine (budget possiblement élevé).
- **Oyé : la commune a pris contact avec le SMAAA pour le curage d'une réserve d'eau – dossier compliqué**
- **Saint-Christophe-en-Brionnais :** adressage en cours. Un second terrain a été proposé à AGES ET VIE, réponse attendue dans la semaine. Oyé et Saint-Christophe ont été invitées à participer à une réunion pour la construction de la future caserne des pompiers de La Clayette (centre de secours auquel elles sont rattachées). Une contribution leur a été demandée pour l'achat

du terrain, à hauteur de 9,21 € / habitant. P. BORDET indique que l'Etat a finalement accordé une prime aux agents des SSIAD, ainsi qu'un complément de traitement indiciaire.

- **Saint-Julien-de-Jonzy :** la commune a aussi reçu un courrier de la mairie de Marcigny pour la participation aux frais de scolarité à l'école privée. 3 candidatures ont été déposées en Mairie pour la reprise de la boulangerie et de l'épicerie – des rencontres sont prévues prochainement avec les candidats.
- **Sarry :** réfection en cours des fossés de la commune sur 5km ; installation du défibrillateur (la formation sera dispensée prochainement). Lancement de l'adressage depuis janvier et conduite d'une étude sur l'éclairage public.
- **Sainte-Foy :** lancement de l'adressage ; installation du défibrillateur (la formation sera dispensée prochainement).
- **Saint-Didier-en-Brionnais :** installation du défibrillateur (la formation sera dispensée prochainement) ; étude en cours avec par le SYDESL sur les possibilités d'économie d'énergie.
- **Semur-en-Brionnais :** recrutement prévu d'un agent technique pour les bâtiments. La 1ère tranche des travaux d'assainissement est terminée, une seconde tranche est à programmer (création d'un réseau séparatif). Installation d'un radar pédagogique dans la traversée du bourg. La commune s'interroge sur la viabilité économique de l'aménagement des zones classées OAP du PLUI : leur ouverture à la construction entrainerait des couts d'aménagement très importants et qui ne pourraient pas être couverts par les prix de vente des terrains. Situation paradoxale : l'Etat impose des schémas de planification de l'espace pour atteindre des objectifs de consommation foncière et d'attraction de la population en ciblant des zones particulières. Or, dans la réalité, les zones ciblées dans ces documents ne permettent pas d'atteindre ces objectifs.

La séance est levée à 22h50.

Le Président

CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Saône-et-Loire